

# 1<sup>ères</sup> assises nationales de la formation professionnelle

Les 31 octobre et 1<sup>er</sup> novembre 2006

**RAPPORT DES TRAVAUX DE L'ATELIER :**

## **« Réingénierie du Système de Formation Professionnelle selon l' APC »**

Réunis les 31 Octobre et 1 Novembre 2006, les représentants des partenaires économiques et sociaux, des opérateurs de formation, des Départements de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de l'Emploi, de l'ANAPEC, du SEFP et du secteur privé de formation professionnelle ont participé aux travaux de l'Atelier :

### **«Réingénierie du Système de Formation Professionnelle selon l'APC»**

Présidé par :

**M. Karim TAZI** Président de l'AMITH et Président du Comité Sectoriel du Suivi Textile /Habillement

et dont les Rapporteurs sont :

**M. Ahmed El Harmouchi** : Chef de la Division des Programmes et de Coordination Pédagogique (SEFP).

**M. Driss Bettache** : Directeur du Complexe de formation Textile/Habillement (OFPPT).

Outre les témoignages des EFP pilotes, trois communications ont été présentées et concernent :

**Thème I : la planification stratégique pour l'élargissement de la réingénierie de la Formation Professionnelle selon l'APC ;**

**Thème II : la Professionnalisation des Ressources Humaines du système de FP en APC ;**

**Thème III : la Mise en place d'un Référentiel National de Qualité dans les EFP (RNQ)**

Sur la base du discours d'orientation de Monsieur le Premier Ministre, du document de la commission scientifique, des interventions sus citées et des débats, les participants à l'atelier « Réingénierie du Système de Formation Professionnelle selon l' APC »

### **Recommandent :**

I- Elaborer une planification stratégique à court, moyen et long terme, pour l'élargissement de la réingénierie du système de formation professionnelle

selon l'APC et ce dans une vision partagée par l'ensemble des intervenants : Etat, Organisations Syndicales et patronales.

Pour ce faire, constituer un **Comité National de Pilotage et de Suivi Tripartite** composé de représentants de l'Etat et de partenaires sociaux dont les missions sont :

- **Mobiliser** tous les moyens nécessaires et suffisants à la réussite de l'élargissement de la réingénierie du système de formation professionnelle selon l'APC ;
- **Valider** les stratégies sectorielles d'implantation de l'APC qui précisent, entre autres, les objectifs à atteindre, les moyens humains et matériels à mobiliser, l'échéancier de réalisation, les critères de choix des EFP sur la base d'un diagnostic préalable ;
- **Définir** des indicateurs de mesure de la mise en œuvre des stratégies et suivre leur exécution ;
- **Veiller** à l'élaboration et/ou à l'adaptation des textes législatifs et réglementaires nécessaires à la mise en œuvre de l'APC.

II- Compte tenu de l'importance du processus de production et de mise en place des documents pédagogiques et de gestion, il est préconisé de capitaliser sur les acquis et de mettre l'ensemble de ces productions à la disposition des EFP publics et privés.

III- Professionnaliser toutes les ressources humaines (bilan des compétences, formation technique et pédagogique et certification) et constituer une expertise nationale en mesure d'accompagner, d'adapter et d'élargir l'implantation de la démarche APC.

IV- Concevoir et mettre en œuvre d'un Référentiel National de Qualité en formation professionnelle publique consacrant, notamment, l'autonomie de gestion des EFP et l'implication des professionnels dans le cadre d'une cogestion.